

**AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION  
D'UN IMMEUBLE – 375, RUE DANSEREAU**

---

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 10 juin 2025, le premier projet de résolution n° 2025-046.
2. Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, concernant ce premier projet de résolution, le 8 juillet 2025 à 18 h 00, à la mairie de la Ville de Contrecœur, située au 5000 route Marie-Victorin. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse et la directrice des Services juridiques et greffe expliqueront les motifs de cette demande, énonceront les conséquences de son adoption et entendront les personnes désirant s'exprimer à ce sujet.

**3. ZONE VISÉE PAR LA DEMANDE :**

Zone concernée : I2-28

Zones contiguës : I2-15, I2-14, C10-25, P1-29, P1-35 et CS1-20.

L'illustration des zones peut être consultée à la suite du présent avis.

**4. NATURE DE LA DEMANDE**

Autoriser un usage se trouvant dans la classe d'usages « service professionnel et spécialisé (classe 3) » soit l'usage spécifique suivant : « 663 - Service de la construction en général, qui nécessite de l'entreposage extérieur », situé sur le lot 5 025 069.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Pour connaître les détails du projet, vous devez communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450 587-5901, poste 222, ou présentez-vous à la mairie durant les heures régulières de bureau.

Donné à Contrecœur, ce 25 juin 2025.



---

Éléa Claveau, notaire, OMA  
Directrice des Services juridiques et greffe

**AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
P.P.C.M.O.I - 375, RUE DANSEREAU – PREMIER PROJET DE RÉOLUTION  
CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville de Contrecoeur en date du 25 juin 2025 et en l'affichant à la mairie, conformément aux dispositions du règlement 1112-2018 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Contrecoeur.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat à Contrecoeur, ce 25 juin 2025.



La directrice des Services juridiques et greffe,

Éléa Claveau, notaire, OMA

